

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INTERSHIELD ONE-2-ONE RED PART A

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : INTERSHIELD ONE-2-ONE RED PART A

SDS code : IIA122

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Professional use
Usage industriel

Utilisations non recommandées

Toutes les autres utilisations

Utilisation du produit : Two component solvent borne coating for exterior use.

Données relatives au fournisseur

Akzo Nobel Coatings
International Paint LLC
6001 Antoine Drive
Houston, Texas 77091
International Paint 1-800-589-1267
International Paint (International) 1-713-682-1711

Akzo Nobel Coatings Ltd.
110 Woodbine Downs Blvd.
Unit #4 Etobicoke, Ontario
Canada M9W 5S6
International Paint (International) 1-713-682-1711

Cía. Mexicana de Pinturas International, S.A. de C.V.
Carretera Anillo Periférico, No Ext 205,
No Interior A, Colonia HDA S JOSE, Garcia
Garcia, CP 66000, Nuevo Leon.

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) +1 (800) 424-9300 (24Hr)
International Paint +1 (713) 527-3887
Service à la clientèle du centre antipoison domestique +1 (800) 854-6813

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision : 8/12/2024

Version : 3

Date de publication précédente : 7/12/2023

1/19

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer le cancer.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (organes de l'audition)

Conseils de prudence

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage

: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Dangers non classés ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|---|-----------|------------|
| Polymère d'épichlorhydrine et de bisphénol A | ≥25 - ≤50 | 25068-38-6 |
| Talc | ≥10 - ≤25 | 14807-96-6 |
| Fer, trioxyde de, fumées et poussières | ≥10 - ≤25 | 1309-37-1 |
| Kaolin | ≤10 | 1332-58-7 |
| xylène | ≤10 | 1330-20-7 |
| Solvant naphta aromatique léger | ≤3 | 64742-95-6 |
| Alcool butylique normal | <3 | 71-36-3 |
| Éthylbenzène | ≤3 | 100-41-4 |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | ≤1.5 | 95-63-6 |
| Crystalline Silica as quartz not respirable,>10µm | ≤0.3 | 14808-60-7 |

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient

Section 7. Manutention et stockage

approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---|--|
| <p>Polymère d'épichlorhydrine et de bisphénol A</p> <p>Talc</p> <p>Fer, trioxyde de, fumées et poussières</p> <p>Kaolin</p> <p>xylène</p> | <p>Aucune.</p> <p>Aucune.</p> <p>Aucune.</p> <p>Aucune.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). [Xylenes] TWA: 435 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). [Xylenes (o-, m-, p-isomers)] STEL: 655 mg/m³ 15 minutes. STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 435 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). [p-xylene and mixtures containing p-xylene] Substance ototoxique. TWA: 20 ppm 8 heures.</p> |
| <p>Solvant naphta aromatique léger</p> <p>Alcool butylique normal</p> | <p>Aucune.</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). Remarques: 2002 Adoption. TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). Absorbé par la peau. CEIL: 150 mg/m³ CEIL: 50 ppm</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 300 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Absorbé par la peau. CEIL: 150 mg/m³ CEIL: 50 ppm</p> |
| <p>Éthylbenzène</p> | <p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). Substance ototoxique. Remarques: Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices 2002 Adoption. TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). STEL: 545 mg/m³ 15 minutes. STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 435 mg/m³ 10 heures. TWA: 100 ppm 10 heures.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 435 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). STEL: 545 mg/m³ 15 minutes. STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 435 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020).</p> |
| <p>1,2,4-Triméthylbenzène</p> | <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020).</p> |

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Crystalline Silica as quartz not respirable, >10µm

TWA: 125 mg/m³ 10 heures.
 TWA: 25 ppm 10 heures.
OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).
[Trimethyl benzene]
 TWA: 125 mg/m³ 8 heures.
 TWA: 25 ppm 8 heures.
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023).
 TWA: 10 ppm 8 heures.
OSHA PEL Z3 (États-Unis, 6/2016).
 TWA: 250 mppcf / (%SiO₂+5) 8 heures.
 Forme: Respirable
 TWA: 10 mg/m³ / (%SiO₂+2) 8 heures.
 Forme: Respirable
OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).
 TWA: 50 µg/m³ 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires
OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).
Remarques: as quartz
 TWA: 0.1 mg/m³, (as quartz) 8 heures.
 Forme: Poussières alvéolaires
ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).
Remarques: Respirable fraction; see Appendix C, paragraph C.
 TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire
NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).
Remarques: See Appendix A - NIOSH Potential Occupational Carcinogen
 TWA: 0.05 mg/m³ 10 heures. Forme: Poussières alvéolaires

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Date d'édition/Date de révision : 8/12/2024

Version : 3

Date de publication précédente : 7/12/2023

7/19

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Wear a respirator conforming to EN140 with type A/P2 filter or better.
Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Rouge.
- Odeur** : Solvant.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible. [DIN EN 1262]
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : 139°C (282.2°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: 39°C (102.2°F) [Pensky-Martens]
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.4% Seuil maximal: 11.3% (Alcool butylique normal)
- Tension de vapeur** :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

| Nom des ingrédients | Pression de vapeur à 20 °C | | | Pression de vapeur à 50 °C | | |
|-------------------------|----------------------------|------|----------------|----------------------------|-----|---------|
| | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| Ethylbenzène | 9.30076 | 1.2 | DIN EN 13016-2 | | | |
| Alcool butylique normal | <7.50064 | <1 | | | | |
| xylène | 6.7 | 0.89 | | | | |

Densité de vapeur relative : Non disponible.
Densité : 1.44 g/cm³ [DIN EN ISO 2811-1]
Solubilité :

| Médias | Résultat |
|------------|-----------------------------|
| Eau froide | Non soluble [OECD (TG 105)] |

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.
Température d'auto-inflammation :

| Nom des ingrédients | °C | °F | Méthode |
|---------------------------------|-----------|-----------|---------|
| Solvant naphta aromatique léger | 280 à 470 | 536 à 878 | EU A.15 |
| Alcool butylique normal | 355 | 671 | |
| xylène | 432 | 809.6 | |

Température de décomposition : Non disponible.
Viscosité : Cinématique (température ambiante): Non applicable. [DIN EN ISO 3219]
 Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable. [DIN EN ISO 3219]

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.
Pourcentage de particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm : 0

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
 matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--|------------------------|---------|-------------------------|------------|
| Xylène Solvant naphta aromatique léger Alcool butylique normal | DL50 Orale | Rat | 4300 mg/kg | - |
| | DL50 Sub-cutané | Rat | 1700 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 8400 mg/kg | - |
| Éthylbenzène | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 24000 mg/m ³ | 4 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | 3400 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 790 mg/kg | - |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | CL50 Inhalation Gaz. | Lapin | 4000 ppm | 4 heures |
| | CL50 Inhalation Vapeur | Souris | 35500 mg/m ³ | 2 heures |
| | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 55000 mg/m ³ | 2 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Cutané | Lapin | 17800 uL/kg | - |
| | DL50 Intra-péritonéal | Souris | 2624 uL/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 3500 mg/kg | - |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | DL50 Orale | Rat | 3500 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 18000 mg/m ³ | 4 heures |
| | DL50 Orale | Rat | 5 g/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|--|----------------------------|---------|-----------|---------------------|-------------|
| Polymère d'épichlorhydrine et de bisphénol A | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 100 mg | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 500 UI | - |
| xylène | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 2 mg | - |
| | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 87 mg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 5 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Rat | - | 8 heures 60 UI | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 100 % | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| Solvant naphta aromatique léger Alcool butylique normal | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 100 UI | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 0.005 MI | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 1.62 mg | - |
| Éthylbenzène | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 2 mg | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 20 mg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 500 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 15 mg | - |

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|--|------|------|----------------------------------|
| Palc | - | 3 | - |
| Fer, trioxyde de, fumées et poussières | - | 3 | - |
| xylène | - | 3 | - |
| Éthylbenzène | - | 2B | - |
| Crystalline Silica as quartz not respirable, >10µm | - | 1 | Est un cancérogène humain connu. |

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

| Nom | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---------------------------------|-------------|-------------------|------------------------------------|
| xylène | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |
| Solvant naphta aromatique léger | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |
| Alcool butylique normal | Catégorie 3 | - | Effets narcotiques |
| | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Catégorie 3 | - | Effets narcotiques |
| | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

| Nom | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|--------------|-------------|-------------------|-----------------------|
| Éthylbenzène | Catégorie 2 | - | organes de l'audition |

Risque d'absorption par aspiration

| Nom | Résultat |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| xylène | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Solvant naphta aromatique léger | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Éthylbenzène | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Section 11. Données toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|---|
| Produit tel que fourni | 28571.4 | 17568 | N/A | 131.1 | N/A |
| xylène | N/A | 1100 | N/A | 11 | N/A |
| Alcool butylique normal | 500 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Éthylbenzène | N/A | N/A | N/A | 11 | N/A |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 5000 | N/A | N/A | 18 | N/A |

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Section 12. Données écologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|------------|
| Xylène | Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce | Crustacés - Cypris subglobosa | 48 heures |
| | Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer | Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte | 48 heures |
| | Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer | Crustacés - Palaemonetes pugio | 48 heures |
| | Aiguë CL50 16940 µg/l Eau douce | Poisson - Carassius auratus | 96 heures |
| | Aiguë CL50 15700 µg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 96 heures |
| | Aiguë CL50 20870 µg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus | 96 heures |
| | Aiguë CL50 19000 µg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus | 96 heures |
| | Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |
| | Aiguë CE50 1983 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 2300000 µg/l Eau de mer | Poisson - Alburnus alburnus | 96 heures |
| Alcool butylique normal | Aiguë CL50 1910000 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 96 heures |
| | Aiguë CL50 1730000 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |
| | Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 72 heures |
| | Aiguë CE50 5400 µg/l Eau douce | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 72 heures |
| | Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 96 heures |
| | Aiguë CE50 4900 µg/l Eau de mer | Algues - Skeletonema costatum | 72 heures |
| | Aiguë CE50 7700 µg/l Eau de mer | Algues - Skeletonema costatum | 96 heures |
| | Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer | Crustacés - Artemia sp. - Nauplius | 48 heures |
| | Aiguë CE50 13.3 mg/l Eau de mer | Crustacés - Artemia sp. - Nauplius | 48 heures |
| | Aiguë CE50 2.97 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 48 heures |
| Éthylbenzène | Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 48 heures |
| | Aiguë CL50 8.78 mg/l Eau de mer | Crustacés - Artemia sp. - Nauplius | 48 heures |
| | Aiguë CL50 13.3 mg/l Eau de mer | Crustacés - Artemia sp. - Nauplius | 48 heures |
| | Aiguë CL50 40000 µg/l Eau de mer | Crustacés - Cancer magister - Zoé | 48 heures |
| | Aiguë CL50 18.4 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 48 heures |
| | Aiguë CL50 13.9 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 48 heures |
| | Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 5100 µg/l Eau de mer | Poisson - Menidia menidia | 96 heures |
| | Aiguë CL50 4.3 µl/L Eau de mer | Poisson - Morone saxatilis - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 96 heures |
| | Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss | 96 heures |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Aiguë CL50 9090 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |
| | Aiguë CL50 9100 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |
| | Aiguë CL50 17000 µg/l Eau de mer | Crustacés - Cancer magister - Zoé | 48 heures |
| | Aiguë CL50 4910 µg/l Eau de mer | Crustacés - Elasmopus pecteniscrus - Adulte | 48 heures |
| | Aiguë CL50 7720 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |

Section 12. Données écologiques

| | | | |
|--|--------------------------------|--------------------------|-----------|
| | Aiguë CL50 22.4 mg/l Eau douce | Poisson - Tilapia zillii | 96 heures |
|--|--------------------------------|--------------------------|-----------|

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK _{ow} | FBC | Potentiel |
|--|--------------------|------------|-----------|
| Polymère d'épichlorhydrine et de bisphénol A | 2.64 à 3.78 | 31 | faible |
| xylène | 3.12 | 8.1 à 25.9 | faible |
| Solvant naphta aromatique léger | - | 10 à 2500 | élevée |
| Alcool butylique normal | 1 | - | faible |
| Éthylbenzène | 3.6 | - | faible |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 3.63 | 243 | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

États-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique

| Ingredient | No CAS | Statut | Numéro de référence |
|-------------------------|-----------|-----------|---------------------|
| xylène | 1330-20-7 | Référencé | U239 |
| Alcool butylique normal | 71-36-3 | Référencé | U031 |

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

| | Classification pour le DOT | IMDG | IATA |
|--|--|---|--|
| Numéro ONU | UN1263 | UN1263 | UN1263 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | PEINTURES | PEINTURES | PAINT |
| Classe de danger relative au transport | 3  | 3   | 3  |
| Groupe d'emballage | III | III | III |
| Dangers environnementaux | Non. | Marine Pollutant(s):  Polymère d'épichlorhydrine et de bisphénol A, Solvant naphta aromatique léger | Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required. |

Autres informations

- Classification pour le DOT** : Ce produit peut être reclassé comme « Liquide combustible », sauf s'il est transporté par navire ou aéronef. Les emballages autres qu'en vrac (de 541 l/119 gal ou moins) de liquides combustibles ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses dans des dimensions d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit.
Quantité à déclarer 1595.8 lb / 724.48 kg [132.91 gal / 503.11 L]. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.
- IMDG** : **Urgences F-E, _S-E_**
 La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.
- IATA** : The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.
- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

- Réglementations États-Unis** : **TSCA 5(a)2 final significant new use rules**: No products found.
TSCA 5(e) substance consent order: No products found.
 TSCA 8(a) PAIR: Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol; Naphtalène
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
 Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.
 CWA (Clean Water Act) 307: Éthylbenzène; Toluène; Naphtalène; Benzène
 CWA (Clean Water Act) 311: xylène; Éthylbenzène; Toluène; Naphtalène; Benzène

Section 15. Informations sur la réglementation

Clean Air Act Section 112 : Référencé

(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | % | Classification |
|--|-----------|---|
| Polymère d'épichlorhydrine et de bisphénol A | ≥25 - ≤50 | IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 |
| xylène | ≤10 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |
| Solvant naphta aromatique léger | ≤3 | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 |
| Alcool butylique normal | <3 | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |
| Éthylbenzène | ≤3 | TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 |

Section 15. Informations sur la réglementation

| | | |
|--|------|---|
| 1,2,4-Triméthylbenzène | ≤1.5 | TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |
| Crystalline Silica as quartz not respirable, >10µm | ≤0.3 | CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A |

SARA 313

| | Nom du produit | Numéro CAS | % |
|--|-------------------------|------------|------|
| Feuille R - Exigences en matière de rapport | Xylène | 1330-20-7 | ≤10 |
| | Alcool butylique normal | 71-36-3 | <3 |
| | Éthylbenzène | 100-41-4 | ≤3 |
| | 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | ≤1.5 |
| Avis du fournisseur | Xylène | 1330-20-7 | ≤10 |
| | Alcool butylique normal | 71-36-3 | <3 |
| | Éthylbenzène | 100-41-4 | ≤3 |
| | 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | ≤1.5 |

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: TALC; ROUGE DUST; KAOLIN DUST; XYLENE; N-BUTYL ALCOHOL; ETHYL BENZENE; PSEUDOCUMENE
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Xylene mixed; Butyl alcohol; Ethylbenzene
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: TALC (NOT CONTAINING ASBESTOS FIBERS); IRON OXIDE; KAOLIN; XYLENES; n-BUTYL ALCOHOL; ETHYL BENZENE; PSEUDOCUMENE
- Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: TALC; IRON OXIDE; KAOLIN; BENZENE, DIMETHYL-; 1-BUTANOL; BENZENE, ETHYL-; PSEUDOCUMENE

Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Cancer et Troubles de l'appareil reproducteur - www.P65Warnings.ca.gov.

| Nom des ingrédients | Pas de niveau de risque significatif | Posologie maximum acceptable | Type de toxicité |
|---|--------------------------------------|------------------------------|--|
| Éthylbenzène | Oui. | - | Cancer |
| Crystalline Silica as quartz not respirable, >10µm | - | - | Cancer |
| Cumène | - | - | Cancer |
| Toluène | - | Oui. | Developmental |
| fraction respirable de silice cristalline dans le produit total | - | - | Cancer |
| Naphtalène | Oui. | - | Cancer |
| Benzène | Oui. | Oui. | Cancer, Developmental, Reproductive male |

Liste d'inventaire

- Australie** : Indéterminé.
- Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Chine** : Indéterminé.

Section 15. Informations sur la réglementation

| | |
|--------------------------------------|--|
| Union économique eurasiatique | : Inventaire de la Fédération russe: Indéterminé. |
| Japon | : Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé. |
| Nouvelle-Zélande | : Indéterminé. |
| Philippines | : Indéterminé. |
| République de Corée | : Indéterminé. |
| Taïwan | : Indéterminé. |
| Thaïlande | : Indéterminé. |
| Turquie | : Indéterminé. |
| États-Unis | : Indéterminé. |
| Viêt-Nam | : Indéterminé. |

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|--|---------------------------------|
| LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 | Sur la base de données d'essais |
| IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 | Méthode de calcul |
| IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A | Méthode de calcul |
| SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 | Méthode de calcul |
| CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A | Méthode de calcul |
| TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2 | Méthode de calcul |

Historique

| | |
|---|---|
| Date d'impression | : 8/12/2024 |
| Date d'édition/ Date de révision | : 8/12/2024 |
| Date de publication précédente | : 7/12/2023 |
| Version | : 3 |
| Unique ID | : DA7DF488320C1EDF96942FF710C71479 |
| Légende des abréviations | : ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogK _{ow} = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies |

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE : les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

| | | | |
|--|-------------|----------------|-------|
| Date d'édition/Date de révision | : 8/12/2024 | Version | : 3 |
| Date de publication précédente | : 7/12/2023 | | 18/19 |

Section 16. Autres informations

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, lesquelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veuillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel